

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Mardi 28 juin 2022 à 18 H. 00**

**Convoquée le 20 juin 2022**

**Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 11

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe  
M. WEINBERG J. Adjoint  
M. AQUILINA D. Adjoint  
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint  
Mme LE BRETON A.  
Mme LEGENDRE M.  
Mme TEXIER I.  
M. EEKEN B.  
M. JACQUES D.  
M SCHMESSER D.

Absents excusés :Mme SCHONG E. qui a donné procuration à Mme JACOBY AM.  
Mme BASSO M. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph  
M. BRUNOT S. qui a donné procuration à M. WEINBERG J.

**Secrétaire de Séance** : M. SCHMESSER a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**CESSION DE TERRAIN**

M. le Maire fait savoir que la Société CTL souhaite acquérir les parcelles, appartenant à la commune, cadastrées en section B

N° B/1268 d'une contenance de 630 m<sup>2</sup>

N° D/1268 d'une contenance de 40 m<sup>2</sup>

N° 2660 d'une contenance de 169 m<sup>2</sup>  
N° 2659 d'une contenance de 215 m<sup>2</sup>,

afin de présenter une parcelle non fragmentée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne son accord pour la cession

Fixe le prix de vente à 32 €uros le m<sup>2</sup>

Autorise le Maire à signer l'acte y afférent

Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## **REAMENAGEMENT DU SITE DE LA SALLE DES FETES : DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE**

M. le Maire rappelle que la commune peut présenter 3 dossiers de demande de subvention dans le cadre du dispositif AMBITION MOSELLE 2020/2025 auprès du Conseil Départemental.

Puis, il rappelle que 2 dossiers ont déjà été déposés l'un pour la requalification de la rue du canal et de la route de l'ancienne raffinerie, et le deuxième pour le réaménagement du cimetière.

Aussi, il propose de présenter le dernier projet qui pourrait être financé à savoir réaménagement du site de la salle des fêtes.

Le coût des travaux est estimé à 600 802 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le projet

Sollicite une subvention à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune, dans le cadre du dispositif AMBITION MOSELLE 2020-2025 auprès du Conseil Départemental.

Autorise M. le Maire à déposer le dossier y afférent.

## CONVENTION DE MUTUALISATION DE POLICE MUNICIPALE DE MAIZIERES LES METZ POUR LE SITE DU PARC DE BRIEUX

M. WEINBERG fait savoir que le parc de détente et de loisirs de Brioux accueille tous les ans de nombreuses familles, sportifs et badauds qui y viennent pour profiter de cet écrin naturel. Par ailleurs, cet espace est aussi le lieu où se déroule les principales manifestations festives organisées par la Ville de Maizières-lès-Metz dont la fréquentation se compte en milliers de personnes. Une des spécificités du Parc de Brioux réside dans le fait qu'il soit une propriété privée de la Ville de Maizières-lès-Metz, situé sur le ban communal d'Hauconcourt.

La sécurité du parc est assurée par un garde particulier ainsi que par les policiers municipaux.

Dès lors, les interventions de la Police Municipale ne pouvaient se faire qu'au moyen d'une convention annuelle signée par le Préfet de la Moselle après accord du Maire d'Hauconcourt selon les modalités prévues par le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) à l'article L 512-3. Cette demande était effectuée tous les ans par la Ville de Maizières-lès-Metz pour une période couvrant la période estivale.

Or, la loi de sécurité globale adoptée le 25 mai 2021 apporte un certain nombre de nouveautés concernant les modalités de mutualisation des services de police municipale (article L512-1 du CSI).

L'idée étant de permettre une mutualisation plus facile, en particulier dans le cadre d'une catastrophe naturelle ou technologique, mais aussi de développer les autres possibilités de mutualisation prévues dans le code de la sécurité intérieure. Par exemple, jusqu'ici limitée aux communes « formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant », la possibilité de disposer d'un ou de plusieurs agents de police municipale en commun est désormais étendue à l'ensemble des communes, sans condition de seuil.

Une mutualisation des polices municipales est également possible dans les communes « limitrophes ou appartenant à une même agglomération au sein d'un même département ou à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

Ces communes peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.

Aussi, il vous est proposé de mettre en place une convention de mutualisation avec la commune de Maizières-lès-Metz ayant pour objet une utilisation en commun des moyens et des effectifs de la police Municipale de Maizières-lès-Metz au parc de Brioux.

Cette situation ne remet pas en cause notre collaboration avec la Police Municipale Intercommunale de WOIPPY et il est précisé que les agents maiziérois n'interviendront que sur l'enceinte du Parc de Brioux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L512-1

VU le Code Général des Collectivité Territoriale

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU le décret n°87-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

CONSIDERANT la possibilité donnée aux communes limitrophes d'avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune des communes concernées

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des manifestations festives organisées tout au long de l'année sur le Parc de Brioux

CONSIDERANT la spécificité du Parc de Brioux, propriété privée de la Ville de Maizières-lès-Metz sur le ban communal d'Hauconcourt

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la Commune de Maizières-lès-Metz portant sur une utilisation en commun des moyens et des effectifs de la Police Municipale au Parc de Brioux

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

### **MERCREDI EDUCATIF**

Mme LEGENDRE rappelle que la Commission CEJ avait proposé une consultation auprès des familles concernant l'ouverture d'un accueil les mercredis matin à compter de la prochaine rentrée.

Au vu des résultats, le minimum d'enfants participants requis légalement étant atteint la commission, lors de sa réunion du 16 juin dernier a décidé de proposer

au conseil municipal l'ouverture des mercredis à la journée à compter de septembre prochain.

Possibilité d'inscrire les enfants soit pour :

Matin

Matin et repas

Repas et après midi

Après midi

Journée Complète

### Tarif

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le barème suivant pour les mercredis éducatifs :

Horaires	Début	Fin
Matin	08H00	12H00
Midi	12h00	14h00
Après-midi	14H00	18H00

Quotient familial	MATIN	MIDI	APRES MIDI	Journée Complète	Sortie le mercredi après midi
Inférieur 500	4,60 €	5.40 €	4.60 €	14.60 €	8,60 €
Compris entre 500 et 1000	4,90 €	6,00 €	4.90 €	15.80 €	8,85 €
Supérieur à 1000 hors CAF	5.40 €	6.60 €	5.40 €	17,40	9,35 €

### TARIFS 2022/2023

Puis, elle fait savoir que M. STEILER, Coordonnateur Enfance Jeunesse des PEP Lor'Est a informé la commission qu'il faudra probablement compter sur une hausse de 10 % du coût du repas ; De même, les frais généraux sont également en forte hausse notamment le gaz, l'électricité, etc..., les rémunérations (le smic ayant été aussi majoré).

Toutefois, dans le cadre de l'aide au maintien du pouvoir d'achat de la population, la commission propose au Conseil Municipal de ne pas répercuter ces hausses sur

le montant des participations des familles et de maintenir les tarifs appliqués en 2021/2022 pour le nouvel exercice 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la Commission CEJ de ne pas répercuter les différentes hausses sur la participation des familles
- Fixe les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

### PERISCOLAIRE

Tarifs	1 Enfant				2 Enfants et plus			
	Matin	Midi	Après-midi	Soir	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Inférieur à 500	1,45€	5.40€	2,90€	0,76€	1,25€	5.30€	2,45€	0,65€
Compris entre 500 et 1000	1,60 €	6.00€	3,20 €	0,80€	1,35€	5.70€	2,65 €	0,70€
Supérieur à 1000 hors CAF	1,85 €	6.60€	3,70 €	0,95€	1,55€	6.30€	3,06 €	0,80€

### MERCREDIS EDUCATIFS

Horaires	Début	Fin
Matin	08H00	12H00
Midi	12h00	14h00
Après-midi	14H00	18H00

Quotient familial	MATIN	MIDI	APRES MIDI	Journée Complète	Sortie le mercredi après midi
Inférieur 500	4,60 €	5.40 €	4.60 €	14.60 €	8,60 €
Compris entre 500 et 1000	4,90 €	6,00 €	4.90 €	15.80 €	8,85 €
Supérieur à 1000 hors CAF	5.40 €	6.60 €	5.40 €	17,40	9,35 €

**CENTRES AERES**  
Hiver, Printemps, été, Toussaint

Horaires	Début	Fin
Journée	7 H. 45	18 H.

Tarifs	Printemps Toussaint		Printemps Eté Toussaint	
	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Par semaine de 4 jours	Par semaine de 5 jours
Inférieur 500	27.20 €	40.80 €	52.30 €	64.75 €
Compris entre 500 et 1000	29.50€	44.25€	54.70€	68.25 €
Supérieur à 1000 hors CAF	31.70 €	47.55 €	59.20 €	73.75 €

**CLUB ADOS**

Horaires	Début	Fin
Vendredi soir	19H30	21H30

Tarifs	Par mois
<b>Quotient familial</b>	
Inférieur 500	9,20 €
Compris entre 500 et 1000	10,25 €
Supérieur à 1000 hors CAF	11,25 €

Toutefois, la commission a évoqué la possibilité de créer des tarifs différents pour les jeunes fréquentant les centres aérés et les mercredis éducatifs, domiciliés hors Hauconcourt. Cette option pourrait être mise en place en fonction du nombre de participants.

## RENOUVELLEMENT DE LA CARTE D'ACHAT PUBLIC

M. WEINBERG rappelle le principe de la Carte Achat qui est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Article 1**

décide de doter la commune d'HAUCONCOURT d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe sera mise en place au sein de la Commune d'HAUCONCOURT à compter du 01 Juillet 2022 et ce jusqu'au 30 Juin 2025

### **Article 2**

La Caisse d'Epargne, (émetteur) Grand Est Europe met à la disposition de la Commune d'HAUCONCOURT les cartes d'achat des porteurs désignés.

La Commune d'HAUCONCOURT procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la Commune d'HAUCONCOURT 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la Commune d'HAUCONCOURT est fixé à 50 000 € pour une périodicité annuelle.



### **Article 3**

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Commune d'HAUCONCOURT dans un délai de 48 heures.

### **Article 4**

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 - 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe et ceux du fournisseur.

### **Article 5**

La Commune d'HAUCONCOURT créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la Commune d'HAUCONCOURT procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La Commune d'HAUCONCOURT paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

### **Article 6**

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 40 euros.

Abonnement Ecap : 150 euros par an

Une commission de 0,70 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à la communauté de communes est l'index Euribor 3M auquel s'ajoute une marge de 1.10 % (Dans l'hypothèse où l'Euribor 3 M serait inférieur à zéro, l'Euribor 3M sera alors réputé égal à zéro)

## CHEQUE CARBURANT EN FAVEUR DES JEUNES DE 18 A 25 ANS

M DROUILLEAUX propose à l'Assemblée, compte tenu de l'augmentation du prix des carburants, d'offrir un chèque carburant, à valoir à la station-service du Centre Commercial Leclerc, d'une valeur de 50 € en faveur des jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés dans la commune, titulaires du permis de conduire ou inscrits dans une auto-école en 2022.

66 jeunes seraient concernés par cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de M. DROUILLEAUX

Ce chèque sera à retirer à la Mairie sur présentation du permis de conduire.

Pour les jeunes inscrits dans une auto-école en 2022, il conviendra de déposer une attestation d'inscription en mairie et dès l'obtention du permis le chèque carburant leur sera délivré.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### ***Associations Locales***

M. DROUILLEAUX présente les propositions des Commissions Culture, Sports et Loisirs, ayant examiné les dossiers de demande de subvention des différentes associations, à savoir :

### ***Associations sportives :***

- |  |         |
|--|---------|
| - 3 Gaules : cette association n'a pas demandé de subvention |         |
| - T Fanny  | 1 000 € |
| - ALCS   | 2 000 € |
| - ASH  | 5 000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention

- décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus.

### **Associations Culturelles :**

- A.C.M.F.	200 €
- Amicale des Anciens	1 000 €
- ASSE	400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

Avant d'aborder la subvention à accorder au Souvenir Français, M. JACQUES Denis quitte la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 300 € au Souvenir Français.

M. JACQUES réintègre la séance.

En ce qui concernent les manifestations communales, il est proposé de verser pour :

la Fête Nationale : 1000 € à l'ASSE qui se charge cette année de son organisation

la Fête Patronale : 290 € au Comité des Fêtes pour l'inauguration de cet évènement

le Marché de Noël, 210 €uros à l'ASH qui se charge de son organisation

Ces montants seront versés dès la réalisation de la manifestation correspondante.

### **Associations Extérieures :**

Les demandes ayant été examinées par les commissions communales, M. DROUILLEAUX présente leurs propositions :

Amicale Philatélique	150 €
Ass La Pédiatrie Enchantée Ban St Martin	40 €
Restos du Cœur	80 €
Secouriste de Maizières-Lès-Metz Protection civile	320 €

ALYS/AFAD de la Moselle	40 €
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Ennery	30 €
APEI	40 €
Banque Alimentaire	100 €
Au pré du Cœur	30 €
Croix Rouge Française	30 €
Ligue Protectrice des Oiseaux	50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions sus citées.

## DIVERS

./.

## INFORMATIONS

Mme JACOBY donne des informations sur la vie scolaire

### **Rentrée scolaire 2022/2023**

Les effectifs seront de :

#### **Maternelle :**

Petite section : 5

Moyenne section : 3

Grande Section : 6

#### **Primaire :**

CP : 9

CE1 : 9

CE2 : 10

CM1 : 4

CM2 : 8

### **Remise des Dictionnaires**

- 9 enfants de la Grande Section de Maternelle ont reçu un dictionnaire pour leur rentrée au CP. Cette manifestation a été suivie par un goûter offert par la Municipalité
- la remise des dictionnaires d'Anglais et d'un bon d'achat de 20 € aux 4 futurs collégiens a eu lieu à l'issue du conseil d'école.

## **Fête de l'Ecole**

Mme JACOBY fait savoir que la fête de l'école a eu lieu ce samedi 25 juin à la salle des Fêtes. Les enfants de toutes les classes ont présenté un beau spectacle. L'Asse a offert un apéritif à l'issue du spectacle.

## **Timbres**

M. Wermeister, Président de l'Amicale Philatélique & Multicollection de Maizières les Metz (APMM) a organisé le traditionnel « concours de timbres » à l'école du Parc. Cette année, un thème est proposé à chaque classe de l'école élémentaire. Le jury a retenu 5 dessins pour la réalisation de timbres.

## **Leroy Merlin**

Une équipe passionnée du Leroy Merlin a organisé un atelier créatif à l'école du Parc. Ce sont cinq bacs en bois disposés de chaque côté de l'entrée de la cour qui ont été créés.

## **Jeux**

Des jeux thermocollés ont été installés dans la cour de l'école à la plus grande joie des enfants.

## **Conseil Municipal des Jeunes**

Lors de la réunion plénière, il a été décidé de :

Acheter des gourdes personnalisées à chaque enfant scolarisé.

Installer un panneau représentant un arbre de vie avec l'empreinte digitale de chacun des enfants.

Pour l'avenir le CMJ souhaiterait installer des tables dans la cour de l'école à l'ombre, et réaliser une action « Préservons notre planète » (banderole, affiche).

## **Doyen :**

A l'occasion de l'anniversaire du Doyen M. FAVASULI Léo, le Maire et les Adjointes lui ont souhaité un bon anniversaire et lui ont offert une corbeille de fruits.

## **Alerte SMS**

Mme JACOBY rappelle que les administrés peuvent s'inscrire en mairie pour être informés par sms de différents désagréments comme coupure d'eau, électricité et etc... Des SMS ont été adressés suite à un avis de la Préfecture alertant sur le risque d'orage violent.

En effet, M. WAGNER fait savoir qu'il est destinataire par le Préfecture d'un message vocal le prévenant des risques météorologiques et demandant, le cas échéant, l'annulation des manifestations extérieures et sous chapiteau.

Si cette situation devait se produire à nouveau, M. le Maire fait savoir qu'il ne prendra aucun risque et demandera l'annulation des manifestations prévues. Un courrier sera adressé à chaque association pour prévenir de cette éventualité.

### **Remerciements**

Mme TEXIER communique les remerciements des familles à l'occasion du décès de M. MEHNEN Joël et de M. COQUE Maurice.

### **Participation citoyenne et Voisin Vigilant**

M. WEINBERG fait savoir que ce point sera étudié à la rentrée de septembre en accord avec le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Maizières Les Metz.

### **Analyse d'eau - Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**

M. AQUILINA informe que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences e qualité en vigueur.

### **Aménagement de la rue de l'ancienne Raffinerie et de la rue du Canal**

Les travaux devraient être terminés le 15 juillet prochain.

### **Sigalnor**

Cette société a arrêté son activité définitivement.

**Séance levée à 19 H. 10**